



DE L'ORDRE ET DES LOIS.

Montreal, Mercredi, 25 Juillet, 1836.

No. 2

MELANGES.

CHEVALIER DE MONTHERMEL.

(FRAGMENT.)

Suite et fin.

Le boulanger passa dans sa chambre pour prendre les valeurs qui pouvaient s'emporter et qui se montaient à peu près à une égale au billet qu'on lui avait envoyé et le couple inquiet, mais déterminé à lire la lettre les instructions de l'avis de la lettre se porta. Arrivés à la barrière, ils rencontrèrent une de ces voitures à cheval, et s'arrangèrent avec le cocher... Arrivés à la barrière, ils rencontrèrent une de ces voitures à cheval, et s'arrangèrent avec le cocher...

Le boulanger échangea ses billets contre des espèces, acheta une chaise de poste en état, fit demander des chevaux et, avant de partir, il fit passer sa fille sur la route d'Anvers, où il arriva le lendemain sans qu'aucun accident lui vint justifier ses craintes pendant la route.

À peine les deux voyageurs s'étaient-ils arrêtés dans l'appartement le plus convenable d'une auberge de peu d'apparence, au second ou maître Rameau se préparait à rendre quelques rafraîchissements dont il avait, ainsi que Louise, le plus pressant besoin. Mais, à peine eut-il fait le chemin de l'auberge sans descendre de voiture, on vint lui annoncer que le boulanger se trouvait en pays étranger n'avait pas encore déposé de toutes ses inquiétudes, et qui croyait toujours avoir une esouade d'écuyers à sa suite, se hâta de mettre la tête à la fenêtre pour tâcher de savoir de quoi il était question. Comme les interlocuteurs étaient assis de la fenêtre de la maison, il était impossible de les voir; mais, grâce à l'action qu'ils mettaient dans leur entretien, on pouvait en saisir quelques paroles.

Le boulanger comprit qu'il s'agissait du voyageur qui venait de se lever dans l'hôtelier, et il eut même distingué son nom plusieurs fois répété. Comme de l'avait point donné à l'bergiste, cette circonstance pouvait en effet surprendre M. Rameau et lui inspirer des craintes légitimes. Ses appréhensions furent placées à une terre inexplorable, lorsqu'il entendit des pas précipités dans l'escalier qui conduisait à sa chambre.

Maître Rameau courut à sa porte; il n'osa ouvrir pour en retirer la clé; il mit les verrous, et il essaya de traîner une grande commode pour la placer en guise de barricade. Tandis que le boulanger, avec une figure naturellement puissante, et découragé par l'instance du péril essayait de mouvoir le lourd balut, on frappa fortement à la porte; une grosse voix fit résonner à travers les serrures ces paroles sinistres: — M. Rameau, ouvrez sur-le-champ, voici des Français qui vous demandent.

— Des Français! murmura le fugitif en faisant un effort désespéré pour mouvoir la commode; si je réussis à vaincre ceci devant la porte, il leur faudra du temps pour pénétrer jusqu'à nous. M. Rameau, continua la voix, si vous ouvrez, car ces messieurs sont pressés. Le voyageur se garda bien de répondre, et pendant qu'il s'épuisait en efforts à peu près infructueux pour soulever le meuble, on entendit les hommes qui étaient sur l'escalier se parler entre eux comme s'ils se consultaient, puis ils semblèrent s'éloigner. Un instant après, une porte qui donnait dans un cabinet voisin s'ouvrit, et plusieurs hommes s'avancèrent en même temps dans la chambre du voyageur.

M. Rameau, qui était d'une énergie musculaire peu commune, et qui déployait autant de courage devant le danger présent, qu'il montrait parfois de circonspection pour en prévenir les approches, avait saisi un pesant fauteuil de chêne sculpté, qu'il branlissait à l'air, et il s'appuyait à en assommer un des arrivants, lorsqu'une voix bien connue fit déposer promptement cette arme impuissante.

— M. de Monthermel! s'écria le boulanger au comble de la surprise, c'est-à-dire Forget! est-ce bien vous? — Oui, mon digne ami, c'est moi-même,

et il est heureux que vous ayez reconnu mon nom, car, dans la demi-obscurité qui règne dans cette chambre, le changement de mon costume ne vous aurait probablement pas permis de me reconnaître tout de suite, et un de nous aurait pu recevoir de vous une bienvenue qui lui aurait laissé des souvenirs.

— Eh! M. le... je veux dire M. Forget, qui pouvaient s'attendre à vous voir ici? je vous croyais à Paris, bien tranquille dans quelque prison ou château-fort de sa majesté, que Dieu la conserve! Ah! M. Forget, quelle aventure est ceci! — Appelez-moi Monthermel ici, M. Rameau; le fils de l'entrepreneur Forget a jeté le feu aux orties sur la frontière de France, et le brigadier des gardes a repris les insignes de son rang.

— En effet, mon officier, dit le boulanger en s'approchant du militaire qui portait l'uniforme de son corps, cet habit vous change tellement, que je n'aurais pu vous reconnaître, même dans une circonstance où mon esprit aurait été plus calme; mais comment se fait-il...? — Monsieur l'hôte, s'écria le militaire, voyez si le dîner est prêt, mon domestique vous aidera au besoin.

— Dans un instant, monsieur sera servi, répondit l'hôte en se retirant avec le valet du chevalier, qui salua M. Rameau comme une ancienne connaissance, car c'était lui qui avait remis au boulanger la fameuse lettre.

Quant les trois voyageurs furent seuls ensemble, M. de Monthermel prit affectueusement la main de maître Rameau que le brillant uniforme des gardes intimidait un peu.

— Mon ami, mon sauveur, lui dit-il, pardonnez-moi la frayeur que je vous ai causée en vous envoyant un avis qui devait vous faire supposer que votre liberté et votre vie étaient en danger; mais le refus de mademoiselle Louise ne m'avait pas laissé d'autre alternative pour vous tirer tout d'un coup d'embaras.

— Est-il possible! s'écria l'honnête artisan, c'était un jeu.

— Un jeu fort sérieux sans doute et qui aurait pu vous mener loin, si je n'avais pas brusqué la porte.

— Mais si je l'avais su, je me serais au moins donné le temps de mettre ordre à mes affaires.

— Et vous auriez donné aux exempts celui de venir vous arrêter au milieu de vos inventaires. Non, non, il fallait quitter sur-le-champ la France, et votre empressement n'aurait jamais été assez vif, si je n'avais pas pris la liberté de mettre sous vos yeux une perspective capable d'aiguillonner votre nonchalance. Du reste, ne vous inquiétez ni de votre maison ni de votre petite fortune; les affaires de la France vont nécessiter une intervention de la part des grandes nations, et ce que vous pourriez perdre dans cette malheureuse affaire vous sera restitué. Quant à moi, je suis prêt à vous indemniser d'avance de tout dommage, car vous comprenez que je ne suis pas parti de la France les mains vides, et je soutiendrai ma noblesse ici comme à Paris, si ce n'est mieux, en attendant le moment d'y faire ma rentrée.

Pendant que le boulanger cherchait à mettre de l'ordre dans ses idées, le chevalier présenta la main à Louise et descendit avec elle, suivi de maître Rameau qui entrevoit au milieu de tous ces événements une conclusion favorable à l'établissement de sa fille.

Ses prévisions paternelles ne tardèrent pas à être pleinement confirmées. M. de Monthermel, qui savait apprécier la noblesse du caractère de celle qui avait passé pour sa fiancée, et qui ne croyait pas pouvoir mieux reconnaître les services de M. Rameau qu'en se chargeant du bonheur de sa fille, avait irrévocablement arrêté le projet de l'obtenir pour époux; mais il eut la délicatesse de ne reproduire sa demande qu'après s'être assuré, après quinze jours de soins assidus, qu'il obtiendrait l'assentiment de Louise.

Le mariage eut lieu sans éclat dans la chapelle de l'intendance à Anvers; puis, quelques jours après, les deux époux partirent pour Bruxelles où le roi des Pays-Bas leur fit un accueil plein de bonté. L'aristocratie hollandaise, qui connaissait le dévouement de M. Rameau pour une victime des fureurs populaires, s'efforça de l'en re-

convenir en témoignant à sa fille une déférence que le rang et le nom de son mari n'auraient peut-être pas pu commander, et Louise se montra digne des égards dont on l'entourait, par les qualités précieuses qu'elle devait à la nature autant qu'à l'éducation.

STEPHEN DE LA MADELAINE.

M. DE TALLEYRAND.

Nous respectons, nous admirons du fond de notre cœur les hommes de parti, car c'est en eux que réside, c'est d'eux que vient le sentiment des grandes choses; c'est d'eux surtout qu'il faut attendre des faits héroïques. Malheureusement pour l'humanité, ils manquent presque tous d'équité, de sang-froid et de bon jugement. Le parti, c'est la passion en politique, les hommes de parti font les révolutions à main armée, mais, hélas! voilà tout ce qu'ils sont appelés à faire dans la carrière politique et sociale. Quand les hommes de parti se trouvent par hasard à la tête des affaires, ils y apportent, avec les meilleures intentions du monde, le désordre et l'anarchie, car il faut que les hommes qui gouvernent, jugent de sang-froid tous les partis, autant pour s'instruire de leurs polémiques passionnées, que pour déjouer de ces polémiques la règle à suivre dans la direction des affaires du pays. Nous avons des principes, nous ne reconnaissons point de parti, et si nous voulions jouer sur les mots, nous dirions de l'esprit de parti ce qu'on a dit de l'enlèvement; c'est l'esprit de ceux qui n'en ont pas. Cela posé, et comme nous ne sommes à la suite d'aucune administration, en crappe derrière aucun homme en faveur, comme nous n'avons ni portefeuille de ministre, ni portefeuille de roi, les hommes de parti ne suspectent pas notre bonne foi, si nous jugeons plus favorablement qu'eux un homme sur lequel, sans doute, pèseront toujours des fautes graves et de plus graves présumptions, mais dont le plus grand crime peut-être est d'avoir mérité l'exécution de tous les partis parce qu'il n'a jamais été d'aucun parti.

Charles-Maurice-Hélène de TALLEYRAND-PERIGORD, duc de TALLEYRAND, prince de BENEVENT, naquit à Paris le 7 mars 1754. Sa famille est une des plus anciennes de la noblesse française. Son père, le baron de TALLEYRAND, ambassadeur à Naples, avait acquis des droits à la confiance du roi. Le baron de TALLEYRAND avait épousé la seule héritière du nom de PERIGORD et de la principauté de Chalais. De là, le nom de TALLEYRAND-PERIGORD.

Charles-Maurice vint au monde avec un pied-bot et une jambe sensiblement plus courte que l'autre, ce qui n'a pas empêché les contemporains de lui faire raconter, dans de prétendus mémoires publiés en 1829, comment il s'estropia, en escaladant, pour aller à un rendez-vous d'amour, les murs du séminaire de Saint-Sulpice où il faisait sa théologie. Du reste, on ne prête qu'aux riches, et les faiseurs de mémoires et de bons mots en ont tant prêté à M. de TALLEYRAND!

Quoi qu'il en soit, M. de TALLEYRAND dut à son pied-bot la perte de ses droits d'aînesse transportés sur la tête de son jeune frère, et il fut traité comme le cadet de la famille. Destiné en conséquence à la profession ecclésiastique, pour laquelle cependant il ne se sentait qu'une vocation fort équivoque, il fut ordonné prêtre en 1773 et présenté sous le nom de l'abbé de Périgord à Louis XV et à la Dubarry, dont il fixa l'attention par ses bonnes manières, par son esprit distingué et par son regard tout à la fois fin et passionné. Tout cela lui valut en peu de temps deux abbayes dont le revenu ne s'élevait pas à moins de 10,000 liv. chacune. Mais, sous le pieux et sévère Louis XVI, qui méprisait souverainement les abbés de cour, M. de Périgord eut besoin de faire étouffer une intrigue scandaleuse à la suite de laquelle il s'observa singulièrement et qui lui fit sentir le besoin de se distinguer autrement. Dès son séjour au séminaire, il avait fait preuve d'une capacité remarquable et comme controversiste. Chargé, peu de temps après son ordination, de défendre les intérêts du clergé dans l'assemblée générale, il fit à la dernière réunion un rapport très remarquable que l'on a faussement attribué à un autre et qui lui valut avec son nom illustre, l'évêché d'Autun.

Arrivé dans cette ville, le nouvel évêque y prit le clergé et les moines du diocèse par leur côté sensible; il leur donna des repas splendides et les entraîna presque tous à sa suite lors de la constitution civile du clergé. Le puritanisme et la probité trop souvent excessive de Louis XVI lui avaient fait de l'évêché d'Autun un ennemi plutôt qu'un partisan. Cependant il s'estima trop pour agir contre lui, mais il se déclara tout d'abord hautement pour le parti populaire lors de l'assemblée des notables dont il fit partie, et plus tard, lors de la convocation des états-généraux, où il fut député. Les hommes se lient beaucoup plus par leurs travers et par leurs vices que par leurs qualités et par leur vertu. Aussi ne s'étonne-t-on point de l'intimité qui lia M. de TALLEYRAND avec Mirabeau. Ils se lièrent de plus en plus à mesure qu'ils eurent surpris leurs faiblesses mutuelles, et il est probable cependant qu'ils avaient une assez haute estime l'un pour l'autre, car Mirabeau nomma l'évêché d'Autun son exécuteur testamentaire. Mais on a expliqué par la tournure d'esprit sarcastique de Mirabeau cette disposition testamentaire du fougueux orateur qui écrivait au comte d'Antraignes: «Ce TALLEYRAND-PERIGORD est un homme vilain, bas, intrigant. C'est de l'argent qu'il lui faut; pour de l'argent il vendrait son âme, et il n'aurait raison, car il trahirait du fouet contre de l'or.»

Y avait-il donc dans le testament de Mirabeau une mystérieuse disposition qui exigeait un exécuteur testamentaire taillé sur le patron? N'était-ce pas plutôt une réparation que sa conscience croyait devoir à un ami, car Mirabeau devint encore l'ami plus intime de M. de TALLEYRAND à l'assemblée constituante. Pendant qu'il était en 1787. Mais, malgré leur communauté de principes, Mirabeau et M. de TALLEYRAND purent presque toujours se traiter avec une froide déférence dans les séances de cette assemblée. C'est que Mirabeau, qui reconnaissait à son ami une grande finesse dans les affaires d'argent, ne s'adressait jamais qu'à lui pour le tirer des mauvais pas où le mettait sans cesse le désordre de ses affaires domestiques, et, après avoir été très embarrassé par lui, ne manquait jamais de soupçonner que l'évêché d'Autun l'exploitait au profit de M. de TALLEYRAND.

Quoi qu'il en soit, à la mort du grand orateur, M. de TALLEYRAND, qui se chargea de l'annoncer à l'assemblée constituante, y apporta et communiqua une profonde émotion et fut avec solennité un discours posthume de Mirabeau contre les substitutions.

Toujours en tête des plus ardents à poursuivre le grand œuvre de la constitution, et interprétant habilement la réserve prudente de l'abbé Sieyès dont le silence, au dire de Mirabeau, était une calamité publique, M. de TALLEYRAND, après avoir donné d'éclatants témoignages de son patriotisme en proposant avec le faible curé de Soupe la cession par le clergé de tous ses biens à la nation et en célébrant pontificalement la messe sur l'autel de la Patrie le jour de la Fédération, ne leva de se populariser par des discours faciles, entraînants et spirituels, et tout cela lui valut la présidence de l'assemblée constituante.

Lors de la proclamation de la constitution civile du clergé, l'évêché d'Autun rompit complètement et ouvertement avec Rome en prêtant serment sous le coup de l'excommunication.

Le 4 juin 1792, le député Ribbes ayant accusé M. de TALLEYRAND de spéculer sur le roi comme sur la nation et d'exploiter sur les discussions à son profit, l'évêché d'Autun partit pour l'Angleterre, d'où il put bientôt rentrer en France. Mais, après la journée du 10 août, il émigra de nouveau sous le coup de la même accusation.

Il fut bien reconnaître ici que si M. de TALLEYRAND avait consigné ses loirs aux femmes et aux jeux de bourse et autres, il n'aurait pas fait fortune à ce métier, car il se trouva dépourvu de tout à Londres, et lorsque le gouvernement anglais crut devoir l'expulser comme un dangereux intrigant politique, il fut trop heureux de trouver un acheteur à forfait pour sa bibliothèque, dont le prix lui servit à passer aux Etats-Unis et à y vivre avec le produit d'une parcelle anglaise autant qu'avec le produit de quelques leçons de langues et de littérature. De Londres, il avait écrit aux chefs de l'Etat, en décembre 1792, pour leur rappeler que s'il s'était opposé à la déchéance du roi, il avait su aussi dans le temps parler au citoyen à ce monarque, et quand la convention eut versé assez de sang pour qu'on sentit le besoin de revenir

à un gouvernement calme et généreux, M. de TALLEYRAND fit proposer son rappel par J. Chénier, grâce à l'intervention de Mme de Staël, et il le motiva sur sa conduite antérieure au 10 août et suffisamment établie dans sa lettre écrite de Londres et insérée au *Moniteur*.

La Convention nationale, reconnaissant que le citoyen Maurice Talleyrand-Perigord a puissamment secondé la révolution par sa noble conduite comme citoyen et comme ecclésiastique, appréciant en outre les motifs qui l'ont éloigné, l'autorisa à rentrer en France.

Revenu en Europe sur un corsaire de Hambourg, M. de TALLEYRAND crut prudent de se préparer une bonne rentrée en France, et ne fut pas fâché de voir qu'on lui demandait en quelque sorte des gages. M. de TALLEYRAND, le patriote républicain, avait toujours, au fond, un penchant bien prononcé pour le monde aristocratique et pour l'unité monarchique. «Il avait senti de trop près le peuple», disait-il à Mme de Staël, qui, elle aussi, malgré ses idées quasi-républicaines, goûtait fort peu l'odeur de l'ail confit dans la crasse et du vin bleu.

«Grâce à Mme de Staël et à son ami Barras, qui, elle aussi, malgré ses idées quasi-républicaines, goûtait fort peu l'odeur de l'ail confit dans la crasse et du vin bleu.»

M. de TALLEYRAND, avec Mme de Staël et Barras, furent un nombre des grands meneurs du 18 fructidor; c'était un dernier accès de puritanisme républicain chez l'évêché d'Autun, car il était au moment de s'incliner devant l'autorité dictatoriale du général Bonaparte.

Tombé bientôt dans la disgrâce et ayant perdu son portefeuille, il publia, dans une brochure, son apologie, en votant à l'exécution de la postérité les traites qui songeraient à ouvrir la France aux baionnettes étrangères. Trop clairvoyant pour ne pas reconnaître déjà le mérite du vainqueur de l'Italie, M. de TALLEYRAND laissa entendre au général Bonaparte qu'une partie au moins du pouvoir était bien due à celui qui défendait si glorieusement le sol de la patrie. Mais Bonaparte témoigna de la défiance pour le conseiller, du dégoût pour l'homme, et les chefs du gouvernement, inspirés par M. de TALLEYRAND, résolurent la campagne d'Égypte pour se débarrasser de Bonaparte.

De retour d'Égypte, il fit seul le mouvement qu'il n'avait osé faire sous l'influence de M. de TALLEYRAND, et la révolution du 18 brumaire éclata. Mais le premier consul ne tarda pas à confier à M. de TALLEYRAND le portefeuille des affaires étrangères, et ce fut sous son influence que furent signées la paix de Lunéville, la paix d'Amiens, la paix avec les Etats-Unis, le Pacte de médiation pour la Suisse, et il parut assez évident que l'origine de l'immense fortune de l'évêché d'Autun datait de cette époque, grâce aux libéralités intéressées des princes allemands médiatisés. Mais le premier consul n'était pas disposé à marchander les avantages conquis, et les princes allemands étaient bien fiers, après tout, de se montrer reconnaissants. Bonaparte, d'ailleurs, avait encore dans les oreilles ces paroles du prêtre qui préparait l'avènement du vainqueur d'Italie: «Il déteste le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes communes. Il aime les chants d'Ossian parce qu'ils détachent de la terre. Ah! loin de redouter ce qu'on appelle son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre, et peut-être lui ne le sera jamais: telle est sa destinée.»

Il faut le dire, le premier consul a constamment opposé à M. de TALLEYRAND diplomatique pour diplomatique et il s'est tout à tour servi et desservi l'un l'autre tant qu'ils ont vécu.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. Le *Morning-Post* publie les détails suivants sur le prochain couronnement de la reine et sur les représentants des diverses puissances étrangères qui doivent y assister:

La magnificence qui sera déployée dans cette grande solennité, et les dépenses qui seront obligées de faire les cours étrangers, peuvent déjà s'apprécier par les prix énormes, que l'on paie pour la location des maisons, pour un laps de temps qui ne dépassera pas un mois ou six semaines tout au plus. L'ambassade française, après avoir cherché vainement un hôtel convenable, a enfin consenti à louer, moyennant 1,600 liv. stér. (40,000 fr.) celui de l'honorable M. Ponsomby. L'ambassade de Russie, qui est arrivée un peu tard, a offert 3,800 livres sterling (75,000 francs) de l'hôtel Burlington. Son offre avait d'abord été acceptée, mais le marché a été rompu par suite d'un malentendu sur la durée de la location. L'ambassade russe a fini par louer l'hôtel de lord Stuart de Rothesay, moyennant 2,500 liv. stér. Le peu de largeur des maisons dans notre capitale aura cet inconvénient, que les aides-de-camp, secrétaires et autres gentilshommes du plus haut rang, attachés à la suite des ambassadeurs étrangers, seront obligés de prendre leurs modestes repas, serrés les uns contre les autres, dans des appartements étroits, pendant que leurs chefs seront invités à des dîners de cérémonie. Quand le duc de Gramont vint en qualité d'ambassadeur extraordinaire au couronnement de George IV, désespérant de trouver une maison assez vaste, il se logea à l'hôtel Grillon et loua les appartements de l'hôtel Wilis pour y donner ses bals; et nous nous rappelons avoir assisté aux fêtes du meilleur soir. Mais, si les diplomates étrangers sont obligés de payer fort cher leurs maisons à Londres, les ambassadeurs se sont trouvés souvent dans le même cas à Pétersbourg. Le petit nombre de députés français qui ont fait écarter leur mécontentement au sujet des sommes exorbitantes demandées par Louis-Philippe pour frais d'ambassade extraordinaire chez une nation de boutiquiers, avaient oublié sans doute les sommes considérables que le 2e de Northumberland, par exemple, dépensa en France dans une occasion semblable. Sa Grâce, avec cette grandeur et ce désintéressement qui distingue la noble famille des Percy, jetait de l'or à tout venant à Paris et à Reims, donnant une seconde représentation de largesses que ses ancêtres avaient faites dans les fêtes et tournois de la chevalerie.

On sait que l'ambassadeur extraordinaire choisi pour représenter la France est le maréchal Soult, duc de Dalmatie. Ce général, après avoir été le plus grand capitaine de la France, après Napoléon, et presque son rival en influence militaire; ayant rempli, en outre, les plus hauts emplois civils de l'état et possédant une fortune immense, le roi des Français ne pouvait faire un meilleur choix. Ce qui, sans doute, ne contribuera pas peu à la popularité de sa mission, ce seront les efforts généreux que l'on sait être faits par le duc de Wellington, pour recevoir son ancien ennemi avec autant d'empressement qu'il en mettait autrefois à le recevoir avec le canon et les bayonnettes. Nous pensons que l'illustre maréchal éprouvera quelque fatigue à s'acquiescer de ses devoirs de cérémonie, à cause de ses anciennes blessures. La suite du maréchal sera fort nombreuse. Son premier secrétaire est le marquis d'Eyragues, ex-chargé d'affaires à Constantinople; le second secrétaire est le fils du maréchal, marquis de Dalmatie, ex-chargé d'affaires de France à La Haye. Le grand duc de Saxe, le marquis de Moray, député du centre gauche, doit aussi assister au couronnement, avec son frère, l'évêque Charles de Moray, qui s'est fait une si belle réputation de galanterie dans les cercles fashionables de Paris et de Londres, aujourd'hui ministre de France à Stockholm. Le duc de Vicence, fils du célèbre Caulincourt; le marquis de Bassano, frère de Mme de Baring doivent faire partie de la suite du maréchal. Le marquis de Valenciennes pourra faire partie de l'ambassade, à cause de la mort presque simultanée de son grand-père le duc d'Archantilly, et de celle de son grand-oncle, M. le prince de TALLEYRAND.

L'hôtel Ponsomby, qui a loué le maréchal Soult, était jadis occupé par lord Shaftesbury. C'est dans cette résidence que M. de Châteaubriand, alors ambassadeur de France, donna à Londres les plus beaux bals dont aient gardé le souvenir les patiens les plus dévoués du culte de Terpsychore. Le nombre des représentants de la France sera encore augmenté par le général Sébastiani, qui sera de retour à Londres dans le courant de la semaine prochaine, amenant avec lui le baron de Bourgueney, chargé d'affaires de France; le comte de Rohan-Chabot, nouveau duc de Leicestershire, etc. Enfin, des appartements ont été retenus à l'hôtel Grillon pour S. A. R. le duc de Nemours.

L'Autriche sera représentée par le prince Schwartzemberg, qui amène avec lui sa femme, l'une des beautés de l'empire autrichien. Il sera accompagné du prince Trautson et d'une suite nombreuse de jeunes gentilshommes hongrois, la fleur de la noblesse de toutes les nations qui forment l'empire d'Autriche. Il y a déjà quelque temps que les journaux du continent entretiennent le public des préparatifs, des dépenses et des costumes de la suite du prince. Si nous ajoutons qu'il sera parfaitement secondé par S. A. S. le prince Esterhazy, le type du bon ton, du bon goût et de la magnificence, on conviendra que l'Autriche n'aura à redouter aucune concurrence de la part des autres puissances en cette circonstance.

lance. L'hôtel que doit occuper le prince Schwartzberg est celui qui est contigu à l'hôtel Mansfield, dans Portland-Place.

La Russie sera représentée par le comte Stroganoff, l'un des plus nobles gentilshommes de cet empire. On dit qu'il sera accompagné du comte Anatole Demidoff, jeune gentilhomme qui s'est fait une grande réputation, en consacrant son immense fortune (provenant des mines d'or et de platine qu'il possède dans les montagnes d'Ural) à encourager la littérature et les arts. Le comte Stroganoff, outre ses aides-de-camp et ses secrétaires, amène avec lui plusieurs princes natifs de ces différents tribus de l'Asie, qui, depuis cinquante ans, ont successivement passé sous le sceptre de la Russie. Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur ordinaire, reste à Londres, et son hôtel de Ashburinham-House continuera à être le lieu de rendez-vous de la meilleure société, sous les aimables auspices de sa nièce, la comtesse Charles de Pozzo, de la noble famille des Crillon.

La Prusse a choisi, pour la représenter, l'homme le plus riche peut-être et le plus noble de ce royaume, le prince Pothier. On ne connaît pas encore les personnes qui feront partie de sa suite. On a beaucoup de peine à trouver pour S. M. une maison convenable. On a enfin choisi l'hôtel contigu à l'hôtel Mirat. S. M. le comte Bulow n'en continuera pas moins à occuper son poste à Londres, où ses belles manières et son caractère aimable l'ont rendu le plus populaire et le plus influent de nos diplomates.

Le général comte Lottentheim, ex-ambassadeur à Paris, représentera la Suède. Les appartements sont retenus à l'hôtel Burlington. La Hollande a choisi, pour son ambassadeur, le général baron Van Capellen, qui est considéré comme un des administrateurs les plus distingués de son pays. Il a été long-temps gouverneur-général des possessions coloniales hollandaises, où il a rendu de grands services. Nous ne savons pas encore où descendra S. M. L'EX. La difficulté de se procurer des logements s'accroît de jour en jour par la grande affluence de voyageurs et de curieux qui viennent des provinces et de l'étranger pour assister aux cérémonies du mois de juin.

Le jeune prince de Danemark, neveu du roi, duc de Holstein-Gottorp, doit représenter le Danemark au couronnement. On croit savoir que ce jeune prince, dont on vante la beauté, est un des adorateurs de notre jeune reine, et que son oncle cherche à renouer les liens d'union et d'amitié qui existaient entre l'Angleterre et le Danemark, au moyen d'un mariage dont le règne glorieux de la reine Anne a offert un précédent. Le baron Bloome, ministre de Danemark à Londres, continuera à occuper son poste. Sa femme est un modèle de grâce et d'amabilité.

Le Wurtemberg aura pour représentants le jeune prince de ce nom, conjointement avec le prince de Mandelsloh, ministre de Wurtemberg à Londres, et allié à la maison de Brunswick. L'oncle du S. M. le roi des belges a choisi pour représentant le prince de Ligne, prince médiatisé de maison autrichienne, et petit-fils du fameux maréchal prince de Ligne, aussi célèbre par son esprit qu'il était renommé par son courage. Ce gentilhomme, dont le nom historique doit jeter un grand éclat sur sa maison, sera accompagné de la princesse son épouse, de la maison princière de Lubomirski. M. Van de Weyer, qui reste en Angleterre, sera aussi bon pilote pour guider le prince et la princesse à travers les mers du grand monde qu'il l'a été en tout temps en affaires politiques.

Bien que l'Espagne soit aujourd'hui un pays dont les armées ne vivent que du vol et de rapines, et dont le gouvernement actuel ne peut se soutenir qu'à l'aide d'emprunts frauduleux, bien qu'elle ne puisse pas envoyer comme aux précédents couronnements des ambassadeurs aussi magnifiques qu'un Ferdinand Nunez Reguier sanguine Golum, ou un duc de l'Infantado, qui déploierent dans ces occasions une grandeur qu'on ne surpassera jamais; cependant l'Espagne nous envoie pour ambassadeur extraordinaire un homme du plus haut rang, le marquis de Florida Blanca, qui sera accompagné dans cette mission par le chevalier d'Alquilar.

Le Portugal nous envoie pour ambassadeur un ministre d'état, un diplomate distingué, qui a joué un grand rôle dans l'histoire moderne. Nous voulons parler du duc de Palmella.

Le marquis et la marquise de Brignole viennent seconder le comte de Pollen, pour représenter dignement la Sardaigne. On dit que le roi de Naples doit envoyer de nouvelles lettres de créance à son ministre à Londres. En ce cas, ce sera le Nestor de la diplomatie, le véritable comte Ludov, qui représentera S. M. le roi des Deux-Siciles à la cérémonie du couronnement.

C'est la première fois que la Sublime-Porte envoie un ambassadeur extraordinaire pour une semblable mission. Elle a fait choix d'Almed-Perid, qui l'on dit être parti de Constantinople le 16 avril dernier, chargé de présents.

Aucun ambassadeur n'a encore été nommé par la Bavière.

Nous avons oublié de dire que la comtesse Stroganoff accompagnera son époux, et que l'héritier du trône de Russie doit assister aussi au couronnement de S. M.

[Extrait du Morning Herald de Londres, 6 juin.]

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Hier a eu lieu à la maison de la compagnie, St. Helen's place, la seconde assemblée des actionnaires de cette banque, établie dans le but de faciliter le commerce des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, afin de recevoir le rapport des directeurs touchant les affaires de la banque pour l'année expirée. Un grand nombre de négociants engagés dans le commerce qui se fait avec le Canada, le Nouveau-Brunswick, etc., et qui se sont intéressés au sort de cette institution, y assistaient.

Sir Robert Campbell, Bart., au fauteuil. Le président dit que l'assemblée avait été convoquée conformément aux termes de l'acte d'arrangement pour soumettre aux actionnaires les procédures des directeurs pour les derniers douze mois. Il espérait, que l'on trouverait le rapport qui allait être lu satisfaisant.

M. Attwood, secrétaire, donna alors lecture du rapport des directeurs. Il y est dit qu'après un temps d'embarras sans exemple dans les affaires monétaires du continent américain, les directeurs étaient heureux de pouvoir présenter un rapport des progrès de la banque, plus favorable qu'on n'aurait pu l'espérer dans les circonstances. Ensuite vient ce qui suit: "La branche d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et celles de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick,

dont il est parlé dans le dernier rapport comme étant en voie d'établissement, ont été ouvertes le 11 septembre et le 4 octobre dernier, et les opérations de ces branches ainsi que celles ouvertes antérieurement à Toronto, Montréal et Québec, ont été parfaitement satisfaisantes, la branche de Terre-Neuve ayant seule par le peu d'affaires qui s'y est fait, manqué de réaliser les espérances qu'on en avait formées. Il a été nommé récemment des officiers pour diriger des sous-branches à Fredericton, Miramichi et Pictou où les affaires de la banque vont bientôt commencer, et les directeurs se proposent d'en établir une à Kingston, N.-C. Il a été conclu des arrangements avec la banque provinciale d'Irlande, et celle de Manchester and Liverpool District, au moyen desquels les émigrants et autres personnes pourront transmettre plus facilement des fonds en Amérique, par le canal des branches et des agences de cette banque. Il a été aussi convenu entre les directeurs de cette banque et ceux de la banque coloniale, que les branches des deux établissements seront autorisées à tirer l'une sur l'autre, et on a l'espoir que cet arrangement sera non seulement d'un avantage réciproque, mais qu'il facilitera considérablement les affaires entre les colonies de l'Amérique du Nord et des Isles.

Les directeurs ont le plaisir d'annoncer qu'il a été obtenu des législatures provinciales de la Nouvelle-Ecosse et du N.-Brunswick, des actes qui accordent tous les pouvoirs et privilèges que la banque avait demandés. Dans le Bas-Canada, seule province où elle n'ait point de charte, l'état de trouble où s'est trouvé le pays avait empêché la réunion de l'assemblée provinciale, l'expiration des chartes des autres banques à mis toutes les banques sur un pied d'égalité aux yeux de la loi, mais le gouvernement et le conseil spécial ayant été revêtus de l'autorité nécessaire, il a été demandé une charte pour cette banque avec toutes les espérances d'un résultat favorable."

Le rapport s'arrête ici à la circonstance que l'état dérangé des affaires en Amérique avait rendu moins considérable qu'on s'y était attendu, le nombre d'actions placées dans les colonies, mais les directeurs avaient raison de croire que les actions maintenant acquises formeraient un capital assez considérable pour suffire pendant long-temps, qu'il était de l'intérêt de l'institution de ne point disposer des actions disponibles. On dit aussi que les directeurs ont passé une résolution que les actions non appropriées seraient retenues par la compagnie, et qu'on ne disposerait d'aucune d'elles qu'après que le capital de £50 par action aura été payé sur celles qui ont été prises, et qu'après cela on disposerait de celles qui n'étaient pas appropriées pour l'avantage de la société. Puis vient ce qui suit dans le rapport.

Le dérangement des affaires monétaires des Etats-Unis ayant obligé les banques de New-York de suspendre le paiement en espèces le 10 mai 1837, l'exemple donné par cette ville, centre d'une si grande partie du commerce de l'hémisphère occidental, a été nécessairement suivi par presque toutes les parties des Etats-Unis et des provinces Britanniques du Nord. A cette époque les branches de cette banque n'avaient pas commencé l'émission de leurs billets, et il n'a pas été depuis jugé expédient de les émettre, excepté seulement à Terre-Neuve et dans la Nouvelle-Ecosse, où le paiement en espèces continuant, le même motif pour ne pas les émettre n'existait pas. Le dommage ainsi causé par l'absence de billets en circulation a été contrebalancé par les profits résultant du taux élevé du change. L'année dernière, causé par la suspension générale des paiements en espèces; et les directeurs ont tout lieu de croire, d'après les dernières nouvelles, que les branches de cette banque pourront bientôt commencer à émettre leurs billets et à faire leur juste part de bénéfice au moyen de leur circulation.

Le versement du capital de la banque sur le marché monétaire des colonies, dans un moment d'aussi grand besoin, doit avoir nécessairement procuré un soulagement sensible, et les directeurs ne doutent pas que cette circonstance n'ait dû augmenter les dispositions favorables de la classe mercantile, qui existaient déjà en faveur de cette institution.

On doit remarquer avec satisfaction qu'il y a eu très peu de faillites de conséquence dans les colonies, malgré les temps difficiles qu'elles ont traversés et d'après les informations qu'ils ont reçues jusqu'à présent, les directeurs ont raison de penser que la banque n'a souffert de perte d'aucune espèce; ce qu'ils attribuent au jugement et à la discrétion des directeurs et des officiers locaux.

Quant au résultat des opérations de la banque qui doit être mis maintenant pour la première fois sous les yeux des propriétaires, il est bon de faire remarquer que par suite de la distance des lieux où se font les opérations, et afin d'assurer plus grande exactitude, il a été décidé que les comptes seraient faits jusqu'à la fin de l'année, savoir, jusqu'au 31 décembre 1837.

Les branches maintenant en opération ont été ouvertes, savoir: à Terre-Neuve, le 15 décembre, 1836; Montréal le 13 mars 1837; Québec, le 21 mars; Toronto, le 13 juin; Halifax, le 11 septembre; St. Jean, N.-B., le 4 octobre."

Le rapport contient ici le détail de la nature et du montant des dépenses préliminaires, dont un cinquième a déjà été payé, et le reste doit être liquidé dans l'espace de cinq ans et ensuite il donne le relevé suivant des comptes.

Les profits nets jusqu'au 31 décembre, déduction faite des dépenses courantes, à Londres et aux branches, d'une partie des dépenses préliminaires pour l'établissement de la compagnie, d'une somme pour prime de change, suffisante pour ré-transmettre, dans des circonstances défavorables, des colonies en Angleterre le capital de la banque et d'une ample somme allouée pour les dettes douteuses, soit de £21,169 17 7 et les directeurs ont beaucoup de satisfaction à annoncer que leur intention est de payer, le 5 juillet prochain, un dividende semi-annuel de 3 pour cent; ce qui fait 6 pour cent par année sur le capital payé.

Après quelques mots échangés, le rapport fut agréé et l'impression et la distribution parmi les actionnaires ordonnées.

En réponse à des questions faites par des actionnaires, le président dit que sur la somme de £3000 allouée par année aux directeurs par l'acte d'arrangement (détail de l'acte), ils n'avaient pris depuis deux ans que £1,767, (cinq cent, sept, et sept.) Le montant total des dépenses préliminaires faites pour la formation de la société, (soit de £5,052 9 11) dont £1,618, 10 6 avaient déjà été payés.—Le montant de la balance en caisse, le paiement fait de toutes les dépenses courantes et d'un cinquième des dépenses préliminaires, ainsi que des 3 pour

cent déclarés sur le capital, était de £10,762, exclusivement des profits faits depuis le 31 décembre dernier, date jusqu'à laquelle les comptes étaient faits, (hear, hear.)

Après quelques conversations au sujet des affaires de la banque, les remerciements de l'assemblée furent votés au président, aux directeurs et aux régisseurs coloniaux, et elle s'ajourna.

L'Ami du Peuple.

Montreal, 25 Juillet, 1838.

A NOS ABONNES.

Les abonnés de L'Ami du Peuple qui sont en retard, sont priés de nous faire tenir le montant de leurs comptes, avant le 1er août. S'ils ne le font pas, nous les poursuivrons leur No., et nous les poursuivrons de suite.

NOUVELLES ETRANGERES.

DERNIERES DATES.

- Londres, . . . Juin 15.
Liverpool, . . . do 16.
Paris, . . . do 13.
Havre, . . . do 13.
New-York, . . . Juillet 21.

Par le paquebot Siddons, capt. Briton, arrivé à New York, le 19 courant, nous avons reçu des nouvelles de Londres plus récentes de 5 jours. Elles sont de peu d'importance.

Le 11 dans la chambre des lords, la sanction royale fut donnée au bill d'amendement sur la loi des pauvres et à quelques autres bills.

Le 12, le Lord Chancelier fit motion qu'on lit pour la 3e fois le bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes. Le bill n'exclut pas entièrement l'emprisonnement à la fin du procès; mais il est conçu de manière à faire disparaître la plupart des inconvénients qui existaient et des abus qui se pratiquaient. Lord Brougham s'opposa au bill, mais il fut lu une troisième fois et passé.

Le 14, Lord Brougham préenta une pétition signée par 45,000 anabaptistes, demandant l'abolition de la peine de mort.

Dans la chambre des communes, le 11, il y eut de grands débats sur le bill des municipalités d'Irlande; les ministres eurent finalement une majorité de 286 contre 266.

Le 12, le comité sur l'élection de Woodstock fit rapport que le marquis de Blandford (ory) était dément élu. Son compétiteur whig était son frère, Lord John Churchill.

Le 14, M. Wise fit motion qu'une adresse fut présentée au trône, demandant la nomination d'un bureau de commissaires pour l'éducation en Angleterre, lequel bureau serait chargé de pourvoir à ce que les diverses sommes accordées ou à accorder pour l'éducation fussent employées convenablement. Lord John Russell s'opposa à la motion qui fut rejeté par 74 contre 70.

Le même jour, on lut pour la première fois dans la chambre des communes, le bill passé par les lords contre l'emprisonnement pour dettes.

Le paquebot à vapeur, Sir Lionel Smith, de New York est arrivé à Londres le 14 juin, après une traversée de 32 jours, ce qui est plus de deux fois plus long que celle du Syrius et du Great-Western.

Les papiers de Liverpool annoncent qu'un nouveau paquebot à vapeur, Le Tigre, va voyager entre Liverpool et New-York. Le Tigre a des mouvements de la force de 300 chevaux; il est tellement grand qu'il ne peut entrer dans aucun des docks de Liverpool. On pense qu'il est plus rapide qu'aucun autre connu jusqu'à ce jour.

Le duc de Nemours second fils de Louis Philippe était attendu à Brighton le 21 juin. Il vient assister au couronnement de la reine, et lui apporte en présent un bouquet de diamans de la valeur d'un million de francs.

John Van Buren, éc. fils du président des Etats-Unis est arrivé à Londres pour assister à la cérémonie.

Une explosion fatale eut lieu à bord du bateau à vapeur de Hull, Victoria, le 13 juin. 5 hommes ont été tués et 5 ou 6 autres mortellement blessés.

M. Ross, inspecteur de police a été tué dans une éraente à Liverpool, en voulant essayer d'empêcher une rencontre de boxeurs. Deux de ses hommes ont été horriblement battus.

La chambre des communes s'occupait, le 11 juin, du bill sur les corporations municipales d'Irlande. O'Connell a demandé que l'on appliquât à l'Irlande le système

de franchise municipal d'Ecosse ou d'Angleterre, et a protesté contre tout autre plan que l'on pourrait adopter.

La flotte anglaise, comptant neuf vaisseaux, a paru sur les côtes de Naples, le 29 mai dernier. Le nombre d'hommes à bord dépasse 3,500.

Le London Times, du 14 juin, contient une sérieuse attaque contre M. Biddle pour rallier les intérêts de banqués des Etats-Unis contre le gouvernement. "Ce à quoi M. Biddle tend," dit-il, "c'est à prier le gouvernement de renouveler la charte d'une banque nationale en sa faveur, ou de se créer une prépondérance dans les affaires de banque du pays qui lui donnera le même degré d'influence qu'il avait autrefois. Nous pensons, et nous l'avons souvent répété, qu'il veut se placer par là, lui et sa banque, qui est déjà plus d'à moitié anglaise, dans une position très critique, car s'il venait un jour à descendre de la position élevée qu'il semble occuper, quelle ne serait pas sa chute?"

Nous apprenons tous les jours, que le plus grand mécontentement règne encore dans les campagnes de ce district, et que grand nombre des patriotes de l'automne dernier recommencent à faire entendre leurs plaintes et leurs menaces contre le gouvernement. On nous assure surtout que les prisonniers qui ont été si généreusement relâchés par son excellence, loin de sentir le prix d'une pareille conduite, se montrent pour la plupart, dans les campagnes au moins, plus mal disposés que jamais, et usent encore de leur influence pour indisposer les habitants contre le gouvernement. De la part de ceux-ci, nous n'en sommes nullement surpris; nous n'attendions pas autre chose de la plupart d'entre-eux. Mais nous ne pouvons consentir à croire que la majorité de nos compatriotes soit assez ingrate, assez insensée, assez perverse pour se soulever encore contre un gouvernement qui a agi si généreusement avec elle.

En effet, quelles peuvent être les plaintes des Canadiens contre le gouvernement? A moins qu'ils ne lui reprochent d'avoir été trop bon, nous ne voyons guère quel reproche ils peuvent lui adresser. Jamais, peut-être, sous aucun gouvernement, une rébellion aussi ouverte, aussi hardie, aussi inexécutable n'a été punie aussi légèrement; jamais un gouvernement ne s'est montré aussi coulant que l'a été ici le gouvernement britannique.

Si l'on compare même la conduite des autorités à l'égard des prisonniers de cette province, avec celle qui a été tenue à l'égard des prisonniers du Haut-Canada, on serait presque tenté de les accuser d'injustice et d'une coupable partialité en faveur de celle-ci. Dans le Haut-Canada, deux hommes ont payé de leur vie, le crime d'avoir pris part à la rébellion et de s'en être faits chefs. 27 autres ont été condamnés à la déportation, et un grand nombre à des dur travaux dans une maison pénitentiaire. Et, cependant, le Haut-Canada n'a pas donné l'élan, il n'a fait que le recevoir et la durée des troubles y est due à l'intervention criminelle de perfides voisins.

Le Bas-Canada a été le foyer du commencement de la rébellion; ceux qui s'y sont soulevés, qui ont pris les armes contre le gouvernement, l'ont fait d'eux-mêmes et sans impulsion étrangère. Ils ont commis les mêmes crimes que les rebelles du Haut-Canada, et cependant ils ont été traités bien différemment. Nul n'a été condamné à mort et huit seulement ont été condamnés à la déportation; encore ne l'ont-ils été que sur leur demande et leur a-t-on procuré toutes les douceurs possibles pour adoucir la rigueur de leur sort.

En présence de ces faits, quelle plainte peuvent former les patriotes? de quelle oppression, de quelle tyrannie peuvent-ils taxer le gouvernement? Nous aimerions à les entendre sur ce sujet. S'il existe encore dans leur cœur de mauvaises dispositions, elles ne sont rien autre que le vieux levain d'une vieille haine contre le gouvernement britannique; que cette aversion sans calcul, sans principe, sans cause contre des hommes et une nation par cela seul qu'ils portent un autre nom. Enfin c'est le résultat des doctrines d'indépendance américaine, ou pour mieux dire, de licence et d'opposition à toute loi, que les chefs du parti ont prêchées dans les campagnes depuis quelques années.

Nous demanderons une fois encore aux mécontents, aux artisans d'insurrection qui paraissent n'avoir pas encore achevé leur tâche, pourquoi et en faveur de qui ils cabalent. Est-ce en faveur de leur ancien chef? Mais il les abandonna lâchement, et

ne visa jamais qu'à profiter de leur enthousiasme inexplicable. Est-ce pour se venger du gouvernement? mais ils ne lui doivent que de la gratitude et des remerciements. Est-ce pour se donner un gouvernement meilleur? mais ils savent fort bien que le moment où l'Angleterre les abandonnerait à eux-mêmes, serait le moment de la destruction de toutes leurs institutions; ils savent qu'ils se déchireraient entre-eux d'abord, et que bientôt ils tomberaient sous la domination américaine, qu'ils ont dû apprendre à apprécier. Quo veulent-ils donc? est-ce du trouble et de l'agitation; mais certes, nous en avons eu assez et il n'en faut guère plus au pays pour le ruiner complètement et à jamais.

D'ailleurs, nous demandons aux agitateurs, si de bonne foi ils ont quelque espérance de réussite, si les mesures qu'a prises dernièrement l'Angleterre, ne leur ôtent pas tout espoir de faire autre chose qu'une agitation sans effet? Ne vaudrait-il pas mieux pour eux et pour tout le pays, attendre les réformes que Lord Durham nous a promises et qu'il a commencées à faire déjà. De vrais patriotes prendraient les moyens de tirer le pays de la crise de malheur dans laquelle il se trouve; et ces moyens ne peuvent être qu'une coopération franche et sincère avec un gouvernement juste et bienveillant.

Le bruit court que le nouvel hôtel, établi aux sources de Caledonia, a été consumé par le feu.

RECOLTES.—Nous regrettons d'avoir à annoncer que les ravages faits aux blés par les mouches sont énormes, et qu'ils ont lieu dans toutes les parties du district. Dans plusieurs endroits, la récolte sera à peine suffisante pour fournir la semence de l'année prochaine.

LOCAL.—Le Charlevoix, parti de Québec samedi à 4 heures du soir, est arrivé en cette ville dimanche, à 10 heures du matin, ayant touché à Batiscan, Trois-Rivières, port St. Francis, Berthier et St. Sulpice.

Le British America est arrivé lundi vers trois heures du matin.

NAVAL.—Le Madagascar, navire de sa majesté est arrivé à Québec samedi matin, ayant à bord une partie du 93e régiment. Le Madagascar vient d'Halifax.

POLICE.—Dimanche, vers 5 heures de l'après-midi, un comestible se rendit chez les nommé BERNARD DONAGHUE, rue St. George, pour l'arrêter. Donaghue refusa de se rendre et battit le comestible. Sur ce, le comestible obtint l'intervention de la police, mais, lorsque les officiers de police se rendirent à sa demeure, Donaghue saisit un mouquet et fit feu sur eux. Heureusement pour lui et pour eux, le coup porta en l'air. Donaghue se sauva ensuite par une porte de derrière, mais il fut rejoint et logé en prison, pour y attendre son procès.

Nous voyons avec plaisir que la nouvelle de l'explosion du Steamboat Knarville, et de la mort, par suite de cet accident, de 500 sauvages Cherokees, n'est pas confirmée par les journaux. Il y a eu à bord du Knarville explosion d'une des chaudières, mais personne n'a été blessé.

J. C. Fisher Eer, de Québec, a été nommé secrétaire de la commission d'enquête sur les pertes éprouvées par les loyaux. Sa nomination est publiée par la dernière Gazette Officielle.

SAISON.—Nous avons eu des pluies assez considérables, ces jours derniers: elles ont beaucoup gêné la coupe et la rentrée des foins qui sont fort abondants cette année. Le temps s'est rafraîchi beaucoup. La santé de la ville est bonne.

Foudre.—Le 5 courant, la foudre a frappé le temple protestant de la Rivière du Loup, et y a fait un dommage considérable.

SUTHERLAND.—L'ex-général Sutherland ne veut pas, à ce qu'il paraît, renoncer aux honneurs de son rang, dans la prison que lui ont valu ses services. Dernièrement, il s'est plaint fort au long, des mauvais procédés de ses camarades de déportation et particulièrement de ceux du général Theller au sujet duquel, il a fait des révélations tout-à-fait intéressantes. Si l'on doit en croire Sutherland, Theller est au moins un aussi grand coquin que lui.

La compagnie de cavalerie du capt. Bellingham, depuis quelque temps stationnée à St. Jean est revenue en cette ville, vendredi dernier.

LORD DURHAM, de retour du Haut-Canada en cette province a passé les jours de samedi, dimanche et lundi à Batiscan. Son Excellence était attendue lundi, à trois heures, à Montréal, mais elle a renoncé à son voyage à mardi, et n'est arrivée qu'à trois heures. Des salves d'honneur ont été tirées au moment de son arrivée, et la garde d'honneur très nombreuse a accompagné le gouverneur-général. La cavalerie de Montréal est allée au devant de lui jusqu'aux tanneries.

TEXAS.—Le président des Etats-Unis a lancé une proclamation ordonnant la convention faite entre les E. U. et le Mexique soit rendue publique, afin que nul ne ignore et que tous puissent s'y conformer à bonne foi.

JUSTICE TARDIVE.—Le Free Press de Detroit annonce qu'un color, J. S. S. Land a été jugé devant la cour de justice des Etats-Unis et trouvé coupable d'un délit l'hiver dernier, pris part et contribué à mettre sur pied, une expédition militaire contre le Territoire de la Grande-Bretagne.

NOYES.—Les cadavres des trois naufragés noyés, il y a quelques jours, dans le Laurent, en conséquence du choc de leur canot par un bateau à vapeur, ont été retrouvés et enterrés convenablement.

COUR D'APPEL.—La cour d'appel a ouvert vendredi dernier à Québec, mais ne s'y est fait aucune affaire.

COUR DES COMMISSAIRES.—Les commissaires pour les petites causes ont tenu leur première séance, samedi dernier. 31 causes ont été entendues, jugées ou fixées à un autre jour pour la preuve.

COUR D'INDEMNITE.—Les commissaires chargés d'indemniser les loyaux qui ont souffert pendant la rébellion, ont tenu leur première séance lundi.

ACCIDENT.—Un ouvrier, occupé à sauter une grosse pierre dans la rue Lapechère, a été mortellement blessé par une explosion soudaine qui eut lieu au moment où il s'était approché pour examiner de près, ce qui empêchait que la pierre ne prit feu.

CADAVRE TROUVÉ.—Dimanche soir, dans une rue, on découvrit sur la surface d'un canal, le cadavre d'un homme. Il fut aussitôt retiré et déposé sur le rivage. Le cadavre paraît avoir été long-temps dans l'eau, et y a plusieurs taches de sang sur les habits. Le costume est une chemise blanche, des pantalons d'été, une veste, mais pas d'habit.

SAUVAGES DU HAUT-CANADA.—Geo. Arthur a reçu une dépêche de M. Glenelg, relativement aux demandes de sauvages; ceux-ci paraissent en être généralement satisfaits, comme on le voit par les remarques suivantes du grand chef Sags au sujet de cette dépêche.

MES FRERES ET JEUX GENS, "Nous avons souvent fait des prières pour notre grand-père le roi, et nous lui avons dit nos besoins; mais il ne nous a pas entendus, et n'a pas voulu nous écouter. Enfin, nous nous sommes adressés à notre grand-père le roi, et vous voyez maintenant quelle promptitude, elle a envoyée des dépêches à son lieutenant-gouverneur pour qu'il nous aide. Quelle est la raison de cela? Je n'en connais pas d'autre, si ce n'est que notre mère aime ses enfants plus qu'un père. Maintenant nous avons une reine au lieu d'un père, une mère est plus prête à entendre les cris de ses enfants que son père."

On voit que la magique influence d'une jeune reine s'est fait sentir jusque chez les Sauvages.

HAUT-CANADA.—Les dernières nouvelles du Haut-Canada annoncent que tout est parfaitement tranquille maintenant. Les frontières semblent débarrassées au moins pour le moment de la horde de brigands qui les infestaient.

17 ou 18 des prisonniers faits dernièrement ont été condamnés à plusieurs années d'emprisonnement, et 17 autres à la déportation.

LADY ARTHUR et sa famille, la dame Col. CHERCHER et sa famille sont allées à Albany le 21, se rendant à Toronto.

LE WETHERALL.—Ce joli bâtiment a été lancé lundi, à trois heures après-midi. Le temps était fort beau et un grand nombre de personnes étaient allées voir le lancement. Le navire se lança dans son élément futur avec beaucoup de grandeur, et fut accueilli par les plus vives acclamations, et le lancement se fit avec beaucoup de succès.

quelques instans, puis s'offrit calme et majestueux aux regards de la foule. Le Wetherall doit bientôt partir pour Londres.

COLLEGE DE MONTREAL.—C'est hier qu'on commencé les exercices du collège de Montréal. Aujourd'hui, à deux heures, aura lieu la distribution solennelle des prix. Pour exciter la curiosité publique, il suffira de dire que les directeurs de cet établissement donnent cette année à cet exercice plus de pompe que par le passé, et que lord Durham doit y assister.

THEATRE ROYAL.—La première représentation du théâtre royal annoncée pour lundi, est remise à ce soir, les principaux acteurs n'étant pas arrivés. Ceux qui doivent paraître sur notre théâtre ce soir, sont des acteurs de premier talent et nous avons tout lieu d'espérer que la salle sera garnie comme elle doit l'être, et que M. Abbott ne sera pas victime de la générosité avec laquelle il a fait tous les préparatifs. Le théâtre doit être éclairé par le gaz.

DESERTEURS.—Un détachement de volontaires de Mississipi, sous les ordres du capit. Thomas Starke a ramené lundi, en cette ville, avec lui trois déserteurs, un du régiment des royaux, un du 15e et un du 66e. Des arrangements ont été pris maintenant le long des frontières, de manière à ce qu'il sera désormais très difficile aux soldats de désertir.

Nous appelons l'attention spéciale de la police sur la manière dont plusieurs charretiers se permettent de conduire leurs chevaux dans le centre même de la ville. Lundi, en revenant de voir lancer le Wetherall, nous avons remarqué nombre d'entre-eux faisant glapper leurs chevaux de toute leur vitesse et cherchant mutuellement à se surpasser au grand péril des promeneurs plus tranquilles. Ce que nous disons ici, ne s'applique pas seulement aux charretiers. Nous prions la police d'y avoir un œil attentif.

Cesuit la liste des jugemens rendus dans le dernier terme de la cour de quartier de session.

11 Juillet.—Rosalie Paquette et Marie Anne Paquette, pour avoir tenu une mauvaise maison, acquittées.

Joseph Dorant, pour bris de carreaux, 15 jours de prison et une amende de £5.

Michel Sénécal, alias Mathurin, pour assaut et batterie avec intention de meurtre, un mois d'emprisonnement.

Marie Cloutier, pour vol, acquittée.

12 Juillet.—Catherine Orice, pour vol, 15 jours d'emprisonnement.

Marguerite Gagnon, pour assaut et batterie, acquittée.

Caroline Gilston, pour vol, un mois d'emprisonnement.

Marguerite Fitzgerald, pour vol, deux mois d'emprisonnement.

Marguerite Labey, pour vol, 8 jours d'emprisonnement.

13 Juillet.—Charles Charpentier, pour vol, un mois d'emprisonnement.

Modeste Guertin, pour tenir une mauvaise maison, plaide coupable, 24 heures d'emprisonnement.

Joseph Tumeau, pour vol, huit jours d'emprisonnement.

Marie Cloutier, pour vol, acquittée.

Guillaume Malet, pour assaut et batterie, 50 châtiments d'amende.

14 Juillet.—Marie Mainhart, pour vol, 7 jours d'emprisonnement.

Louise Corbeille et Edward Lane, pour tenir une mauvaise maison, trois semaines d'emprisonnement.

Mary Anderson, Léon Gareau, Teophile Louis, Elizabeth Dugan, Mary Comley, Susan Murray, et Adelaide Saint-André, pour tenir une mauvaise maison. Gareau et Louis, 24 heures de prison, et les autres trois semaines d'emprisonnement.

Jane Percy, Esther Russell, Rose Henney, John Bailey, Marguerite McDonald et Caroline Gilmore, pour tenir une mauvaise maison, 15 jours de prison pour Marguerite McDonald, et Warrant du Banc délivré contre les autres qui ne comparurent point.

François Collard, pour vol, 15 jours de prison.

Marie Anne Paquette et Victoire Lambert, pour tenir mauvaise maison, acquittées.

Louis Harnois, pour assaut avec intention de tuer, acquitté.

17 Juillet.—Joseph Arless, pour assaut sur un caporal, £5 d'amende.

Henry Daly, pour vol, six mois d'emprisonnement.

Mary Jane Davidson, pour vol, douze mois d'emprisonnement.

Bridget Howe, pour vol, 4 mois d'emprisonnement.

François X. Marria, Alexis Bellard, Pierre Dolet, pour riot, acquittés.

André Labelle, pour vol, trois mois d'emprisonnement.

William Moore, pour vol, 15 jours d'emprisonnement.

Jean Baptiste Nantelle, pour vol, 3 mois d'emprisonnement.

Joseph Lapointe, pour vol, six mois d'emprisonnement.

Marguerite Rose et Julie Leclerc, pour tenir mauvaise maison, 15 jours de prison.

Edward Vaughan, Mary Sullivan, et Thomas Jones, pour vol, acquittés.

Alexandre Cameron, pour assaut grave, un mois d'emprisonnement.

Charles Rizby, Maria Lynch, Mathilde Gibbon, et Elizabeth Gallagher, pour tenir mauvaise maison; Lily un mois et les trois autres 15 jours de prison.

Morrison, Michael Dalap, Alexandre McDonald, pour tenir mauvaise maison, 15 jours de prison.

Ellen Shank, pour passer un quart de dollar contrefait, acquittée.

Geneviève Carrière, pour tenir mauvaise maison, 8 jours de prison.

Sylvester Howdrow, pour battre un connétable dans l'exécution de ses fonctions, acquitté.

(De la Gazette de Québec.)

NECROLOGIE.—Nous avons la douleur d'apprendre que l'honorable H. W. RYLAND, membre du conseil législatif, etc., vient d'être enlevé par un coup d'apoplexie, à l'âge de 79 ans.

M. Ryland était probablement le plus ancien serviteur de la couronne sur ce continent. Il y vint en 1781, comme assistant-député-payeur-général des forces britanniques; après la reddition des armées de lord Cornwallis et du général Bourgeois, il fut stationné à Lancaster (Pennsylvanie) comme faisant fonction de député-payeur-général auprès des prisonniers de guerre anglais, et y resta jusqu'à la paix, à laquelle il retourna en Angleterre avec le commandant en chef sir Guy Carleton. En 1793, il accompagna de nouveau le général Carleton (devenu lord Dorchester) au Canada, comme son principal secrétaire civil, poste qu'il occupa jusqu'en 1813. L'exactitude et la fidélité avec lesquelles il a toujours rempli les diverses fonctions dont il a été chargé dans le cours de sa longue et honorable carrière, ont justifié la confiance déposée en lui par tous les gouverneurs successifs du pays.

DECES.

Décédé.—A St. Jérôme, le 10 du courant, après une maladie subite, à l'âge de 73 ans, M. Jean Saucier, cultivateur. Les funérailles de ce digne citoyen furent suivies de plus de cinquante voitures, en outre d'un concours nombreux de personnes à pied et à cheval. Il laisse une épouse et un grand nombre d'amis pour deplorer sa perte.

ATTENTION!

PROPRIETE A VENDRE,

ET POSSESSION AU 1er OCT. PROCHAIN.

Un soussigné offre à vendre cette PROPRIETE DE VALEUR, située à REPENTIGNY, à 3 arpents de l'église, et à cinq lieues de Montréal, ayant quatre arpents de largeur sur quarante de profondeur; possédant le précieux avantage de plusieurs arpents de bois. La situation de cette propriété dans une des plus belles campagnes de ce dist. et, joint au bon état de culture, comme à celui des vignes BATTISSES qui y sont greffées, et à la fertilité naturelle du sol, offrent aux amateurs l'occasion de se placer aussi avantageusement qu'agréablement.

Des titres incontestables seront fournis à l'acquéreur, dans les mains duquel une partie du prix d'achat pourra rester un certain temps. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou au propriétaire soussigné.

VENANT ST. GERMAIN.

Repentigny, 17 juillet, 1838.

Vins, Eau-de-Vie, Genièvre, etc.

Un soussigné a reçu en consignation, et offre à vendre avec un court crédit:

Eau-de-Vie de Cognac, Genièvre de Rotterdam, vieux Rum de la Jamaïque, Vins d'Opoto, Benecarlo, Hermitage, Claret et Champagne; Cassonade et Sucre blanc raffiné; The, Cafés Empire, Meutard, Pierre bleu, Huile de lin bouillie et en bouteille, Peintures, Savons, Chandelles et une variété d'autres articles dans la même ligne.

Le soussigné entend être toujours bien approvisionné de meilleures sortes de vins, et prévient les familles piévées et particulièrement les Messieurs du clergé qu'il est en son pouvoir de leur fournir des articles naturels en vins, tout aussi bien qu'en toute autre liqueur.

J. D. BERNARD, Agent.

Montréal 29 juin 1838.

Robes de Buffles du Nord-Ouest, Peaux Passées en Chevreuil et Parchemin.

Un soussigné offre à vendre à des termes avantageux:

1200 des meilleurs robes de Buffles du Nord-Ouest 160 peaux d'Original et Chevreuil, passées 300 do de Buffles de 290 do de Caribou passées en parchemin J. D. BERNARD.

29 juin 1838.

AVIS.

Le premier de septembre seront publiés, par M. M. Armour et Ramsay, à Montréal, et au bureau de la Gazette de Québec:

Les mémoires particuliers du Major RICHARDSON, avec les détails de l'oppression sans exemple exercée sur cet officier, pendant qu'il était en Espagne, par le Lieut. Général Sir DE LACY EVANS.

Cet ouvrage basé sur des documents officiels, et contenant nombre de correspondances publiques avec le Lieut. Gén. EVANS, et les brigadiers SHAW, CICHESTER et autres, est destiné à la presse dans la vue d'être soumis à la chambre des communes, devant laquelle les questions dont il s'agit, ont déjà été agitées en partie, et à laquelle tout l'ouvrage sera soumis.

Tous édités qui inséreront cet avertissement six fois dans les colonnes de leurs journaux, obtiendront par là et recevront une copie de cet ouvrage que l'on pourra se procurer, dans le Haut-Canada, au bureau de la Kingston Chronicle, et au bureau de la Gazette, rue du Roi, Toronto.

Ferme de prix à Vendre ou à échanger pour des propriétés dans ou près de la Cité de Montréal.

CETTE ferme est située sur la rivière St. Louis, adjoignant au moulin, à environ quatre milles du florissant village de BEAUX-HARNOIS, à 25 milles de Montréal. La grandeur de cette ferme est de 6 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, le sol d'une qualité supérieure. Il y a une MAISON, grange, étables, volées, etc. Toutes ces bâties sont neuves et bâties dans le meilleur goût. Les clôtures sont en bon ordre, et une grande partie de la ferme est en bon état de culture. Les chemins sont bons. Les ustensils, les animaux, les semences, etc. sont vendus avec la ferme si l'acquéreur désire les acheter, et possession sera donnée immédiatement.

Les termes de paiement seront faciles. Cette propriété est très-avantageuse pour une personne qui désire exercer l'état de fermier.

Pour les particularités et conditions, s'adresser en propriétaire, à son bureau, au vieux marché, de la Douane.

STANLEY BAGG.

PROSPECTUS

DE LA GUIRLANDE LITTERAIRE, MAGAZIN MENSUEL

DE SUJETS LITTERAIRES ET SCIENTIFIQUES.

(Publié en Anglois.)

TANDIS-QUE tant de feuilles politiques trouvent un soutien libéral dans l'indulgence et la générosité du public, on ne taxera certainement pas de présomption, l'espérance qu'une feuille de nature purement littéraire, obtiendra à un degré à peu-près équivalent la faveur et l'encouragement. En éloignant des spéculations politiques, elle vivifierait, au moins jusqu'à un certain point, quelques uns de ces loisirs qui, sans ce délicieux passe-temps, s'écouleraient, uccalécés ou le fardau de l'ennui.

Dans cet espoir, un Amateur des Lettres se propose de consacrer quelques heures à la culture du champ à peine défriché de la Littérature Canadienne, persuadé qu'un terrain si beau et qui promet tant, ne pourra manquer de rendre un centuple, ce qu'on lui a confié. Il ne se fait point, il est vrai, un scrupule d'avouer, que les fleurs dont il ornera pour quelque temps, le jardin littéraire, seront recueillies et empruntées aux parterres de quelques climats plus féconds que le nôtre; mais, comme il aura soin de ne choisir que celles qui peuvent s'y acclimater promptement, il y a presque certitude qu'elles produiront autant que dans leur sol natal, sans compter, qu'en introduisant dans les cœurs, le germe d'une éducation louable, elles concourront à nourrir d'autres jeunes fleurs natales, qui ne le céderont, ni en luxe, ni en richesse, aux plus belles productions de l'Etranger.

Dans ces vues, on se propose, de publier, chaque mois, un Magasin, ayant pour titre celui ci-dessus, et contenant un mélange de poésie et de prose, d'histoires et d'épiques, vraies et fictives, avec, de temps à autre, un traité sur la mécanique et sur la philosophie; ce qui, en joignant l'utile à l'agréable, fera de ce pamphlet un ouvrage digne de figurer dans les bibliothèques et dans les salons, quoiqu'il soit spécialement réservé pour ces derniers.

L'ouvrage consistera en quarante-huit pages royales, in octavo, et sera imprimé sur beau papier, avec du caractère neuf, et aussi élégamment que possible. Le prix sera de TROIS PIASTRES par année, pour les souscripteurs de la ville; les frais de poste étant, comme de rai on, payés par ceux des citoyens de la campagne, qui nous favoriseront de leur patronage. Le premier numéro sortira, dès qu'on aura obtenu un nombre de souscripteurs, suffisant pour garantir le remboursement des frais qu'occasionnera le matériel de l'entreprise.

On n'exigera aucun paiement avant la publication du PREMIER NUMERO, entre l'issue duquel numéros, et celle du DIXIEME, on a pleine et entière confiance, que toutes les souscriptions seront recueillies avec plaisir.

Si l'espérance de l'éditeur de cet ouvrage se réalise, son projet est de l'augmenter et de l'embellir de Musique, de Gravures, etc., de sorte qu'en unissant la culture des Arts, à celle des Sciences et des Lettres, il en fera un recueil qui puisse rivaliser avec tous ceux qui se publient actuellement en Amérique, dans le même genre.

Le Magasin sera imprimé et publié, à Montréal, par le soussigné, qui recevra, avec reconnaissance, les demandes qui lui seront faites, et qui répondra avec ponctualité. Les lettres devront lui être adressées post franc.

JOHN LOVELL.

Montréal, 23 juin, 1838.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. NICOLAS RYAN, en son vivant de Montréal, Tonnelier, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement au soussigné, en son étude, rue St. Jacques, et celles qui sont endettées envers la dite succession sont pareillement priées de payer immédiatement au Soussigné, qui est dûment autorisé à donner quittance de tous paiements qui seront faites.

J. A. LABADIE, N. P.

11 Mai, 1838.

ON A BESOIN d'un APPRENTI dans une PHARMACIE. Il devra parler le Français et l'Anglais et avoir une jolie écriture. S'adresser à

CARTER ET M. DONALD.

- 17 mars 1838

A VENDRE. Une belle maison nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâtimens séparés, cour et très beau jardin garni d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette propriété est située sur l'une des plus magnifiques expositions de la Côte à Barron, et à une vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au soussigné,

A. REGNIER.

Rue Notre Dame, maison Murphy.

Montréal, 18 Avril 1838

A LOUER, POSSESSION IMMEDIATE-MENT.

La grande MAISON EN PIERRE, appartenant à la succession de feu JOHN DELISLE, Ecuier, située à la Côte à Barron, avec un magnifique JARDIN, un VERGER, écuries, appentis, remises, etc. Le verger est complanté d'arbres fruitiers de la première qualité. Les dépendances sont dans le meilleur ordre possible. La situation élevée de la maison commande une vue magnifique de la Cité et des environs et offre tous les avantages possibles de salubrité et de commodité pour une personne qui désire une belle résidence. S'adresser sur les lieux.

2 mai 1838

LES soussignés offrent en vente, en sus de leur assortiment de MARCHANDISES SECHES, une grande quantité d'EFFETS POUR LES MILITAIRES, consistant en Draps, couvertures, Kersey gris, gilets de flanelles, caleçons, couvertures de chevaux, demie bottes, etc.

Des THIES Yonglyson, Twankay et Souehong Sucre blanc raffiné double et simple, Poivre, Eau-de-Vie, Plomb à tirer, fromage anglais etc. J. G. MACKENZIE, et Cie. rue St. Joseph.

22 mai 1838.

AVIS.

Un Soussigné ayant des engagements qu'il ne peut rencontrer, vu la gêne des affaires en ces temps inégalement et comme pour y satisfaire il lui faudrait faire des poursuites qui entraineraient inévitablement la ruine d'un nombre d'honnêtes familles, prend la résolution pour répondre à ses desirs, qui tendent à ne point faire souffrir ses créanciers, et à éteindre ses dettes, de mettre en vente sa propriété connue sous le nom d'Hotel Nelson, ou toute autre, même celle à laquelle il n'est d'avantage. Un tiers du prix sera payé comptant, un tiers au bout de six mois, le reste à un crédit libéral, un titre incontestable sera donné.

J. H. ROY.

Montréal, 27 juin, 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS.

Meubles Elegants.

JEUDI prochain, le 29 du courant, sera vendu, aux magasins de soussignés, un assortiment de MEUBLES ELEGANTS de CONFECTION EUROPEENNE, importés dans le navire ISA-BELLA et LOUISA, consistant en:

1 jeu de table à dîner d'acajou, dit télescope
1 buffet de table à dîner, en acajou, à piedestal
4 tables à cartes de bois zébré
1 chaise en acajou, avec pupitre à lire, couverte en maroquin, bourrée en crins

Une chiffonnière en bois rose, miroir etc.
2 jeux de chaises en acajou, pour dîner
2 tables à sofas en acajou, patrons nouveaux
3 tables rondes acajou de choix
2 do do de bois zébré
1 do do en acajou
5 poires tables à cartes en acajou
7 jeu de tables magnifiques en bois de zébré, bois rose et acajou

4 plateaux et leur support en bois zébré
1 jeu de chaises en bois rose pour salon
5 glaces à toilettes, élégantes, monture en bois rose
3 tables à ouvrage en bois rose
6 chaises d'antichambre
1 jeu de chaises couvertes en damas pour salon, bois zébré

1 do do fonds en canne, acajou
1 do do do flûtes
4 garde-robes en acajou, très élégantes
2 armoires en acajou
2 secrétaires en do
2 buffets de salle à dîner
1 caisse toile peinte, couvertures de table d'un nouveau goût
3 matras des Indes Orientales.

La vente à DIX heures.

CUVILLIER ET FILS.

— 21 juillet.

Cuir à Semelle.

MERCREDI prochain, le 25 du courant, sera vendu, aux magasins de MM. FORT-SYTH, RICHARDSON & CIE, environ 5,000 CÔTES CUR à SEMELLE, de Bridgeman.

Conditions libérales.

La vente à UNE heure.

CUVILLIER ET FILS.

18 juillet.

M. D. MONDELET fait ses plus sincères

remerciemens à ses concitoyens, comme aussi au major général Clitherow et à la garnison, des secours prompts et efficaces qu'il en a reçu, et qui ont tant contribué à préserver sa maison de l'incendie de samedi dernier.

18 juillet.

A Vendre ou à Louer,

UNE grande MAISON en pierre à trois étages, située sur la route où passe la diligence journellement avec Ecuries, Quai, Magasins, &c. le tout convenable pour tenir un Hôtel, usage auquel cette propriété a servi jusqu'alors. S'adresser au soussigné, (franc de port) à la Maison du Manoir du Côté du Lac.

S. DE BEAUJEU.

— 6 juillet.

AVIS.

Un acte par un acte récent en ordonnance du 2 novembre et de son conseil, rendue à Montréal le 4 mai dernier, intitulée Cap. XVIII, ordonnance pour employer certaines sommes d'argent et mentionnées à l'encouragement de l'agriculture, la somme de QUATRE CENT LOUIS courants a été accordée pour être employée conformément aux réglemens d'un certain acte passé dans la première année du règne de sa majesté GUILLAUME QUATRE, intitulé "acte pour employer certaines sommes d'argent et mentionnées à l'encouragement de l'agriculture;" et vu que par ce dernier acte il est ordonné que la somme d'argent qui est accordée à la société d'agriculture du district de Montréal soit partagée entre les divers comités du dit district suivant leur population respective, c'est à dire à ceux qui ont des sociétés d'agriculture établies, ou qui peuvent pendant la durée du dit acte établir ou former de telles sociétés.

C'est pourquoi, AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la dite somme de quatre cent louis sera appropriée aux fins pour lesquelles elle a été accordée, et que des proportions de cette somme seront payées à demande par le trésorier de la société d'agriculture du district de Montréal, aux dites sociétés d'agriculture de comtés respectivement, maintenant établies ou à établir pendant la durée du dit acte.

Par ordre, E. GUY, Secré. et Trésor. M. D. A. S.

Commission d'Indemnité.

AVIS PUBLIC.

EST donné par la présente annonce, que les soussignés, commissaires nommés sous l'ordonnance de la 1ère année du règne de Sa Majesté, chap. 7, intitulé: "Ordonnance pour autoriser la nomination de commissaires pour examiner les réclamations de certains habitans loyaux de cette province, pour des pertes qu'ils ont essuies pendant la dernière rébellion;" ouvriront leur bureau, dans la maison, formant le coin des rues Craig et St. Gabriel, en cette Cité, LUNDI prochain, le 28e jour de juillet courant, pour mettre les dispositions de la dite ordonnance à effet.

Assis: P. E. LECLERE, E. A. CLARK, C. TAIT.

Montréal, 21 juillet 1838.—f.

Cuir à semelles, Cuir à empeignes et Peaux de Veaux.

Un Soussigné a un bon assortiment des articles ci-dessus à vendre avec un court crédit.

J. D. BERNARD, Agent.

Montréal 20 juin 1838.

MARCHANDISES SECHES.

INDEPENDAMMENT des ventes par encans, le soussigné sera constamment et abondamment fourni d'un assortiment de marchandises de gout et d'entre-pots, pour être vendues en ventes privées. Ces marchandises proviennent de consignations; elles seront données à des prix réduits, et avec un court crédit.

J. D. BERNARD, Agent.

Montréal 20 juin 1838.

VENTES PAR LE SHERIF.

AVIS public est par le présent

donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux enchères et lieux et dessous mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

Vendition Exponas.

Montréal, à savoir: GEORGE LAPLANTE, No. 464. de la paroisse de St. Luc, dans le district de Montréal, fermier, demandeur, contre les terres et propriétés de PIERRE BROUSSEAU, du village de La Prairie de la Magdelaine, dans le dit district, défendeur, les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans une scédula annexée au dit writ, comme suit, savoir:

2o Un certain morceau de terre situé à la Côte Ste. Catherine, deuxième concession en la paroisse de Ste. Marguerite de Blairfinde, de la contenance d'un arpent et demi de front, sur quinze arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné par devant à Jean Cardinal, par derrière à la troisième concession, d'un côté à Jean Baptiste Paradis et d'autre côté à Joseph Lanoue, sans bâtimens. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Marguerite de Blairfinde le VINGT CINQUIEME jour de juillet courant à DIX heures du matin.

Le dit writ retournable le premier jour d'octobre prochain.

R. DE ST. OURS, Shérif.

Bureau du Shérif, 5 juillet 1838.

Vendition Exponas.

Montréal, à savoir: JAMES HENRY LAMBE, No. 2177. de la Cité et du district de Montréal, gentillhomme, demandeur, contre les terres et propriétés de JAMES COURT, de Montréal, dans le dit district de Montréal, [accusant] agent en son caractère de curateur dument nommé en loi, à la succession vacante de feu JAMES CHARLES GRANT, en son vivant de Montréal, dans le dit district, cuyer avoué, défendeur. Les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans une scédula annexée au dit writ comme suit, savoir:—

Un lot de Terre ou Emplacement contenant quarante huit pieds de front sur quarante huit pieds de profondeur, borné en front par la rue Notre Dame; d'un côté au sud ouest par James Ferrer, de l'autre côté au nord ouest, par le dit James Ferrer; et par derrière aussi par le sud, James Ferrer, avec une maison en briques à trois étages, étables en bois, et autres bâties sus-dites.

Sera vendu, à mon Bureau, en la Cité de MONTREAL, le TRENTIEME jour de JUILLET courant, à DIX heures du matin.

Le dit Writ retournable le premier jour d'Octobre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 13 juillet 1838.

PRÊT DU HAVRE.

LES commissaires pour les améliorations et l'agrandissement du Havre de Montréal, donnent avis qu'ils ont besoin d'EMPRUNTER une AUTRE SOMME, pour pouvoir compléter les améliorations proposées, sous l'ordonnance provinciale, "Victoria première, chap. 28." Les intérêts seront payables tous les six mois, les 5e, 15e, 25e, 30e, 31e de chaque année. Les certificats de prêts seront de £20 chaque, payable au prêteur ou au porteur.

Des propositions cachetées et endossées "Prêt du Havre" pour une somme quelconque, pas moindre de £50, mentionnant les taux d'intérêts, seront reçues au bureau du soussigné N. 17 petite rue St. Jacques.

FRANCIS BADGLEY, Secrétaire agissant.

20 juin 1838.

A LOUER.

POSSESSION IMMEDIATEMENT, cette belle maison, située au coin des rues St. Paul et St. Denis, vis-à-vis des voûtes de MM. R. WATKINS & Cie. Cette maison est très grande et sera louée en entier ou divisée comme suit, savoir:—

1.—La moitié sud-ouest du rez-de-chaussée, très bien situé pour un MAGASIN EN GROS, avec une partie de la

